

Le **07 décembre 2011** à 19 heures 30, les membres du Bureau de la Communauté de Communes du Bassin de BOLOGNE VIGNORY FRONCLES, se sont réunis dans les bureaux de la Communauté de Communes, sur convocation et sous la présidence de M. Denis MAILLOT.

Etaient présents : Mrs et Mme Marie-Thérèse DORE, Michel COURAGEOT, Gilbert KUHNER, Philippe LESEUR, Francis MAJORKIEWIEZ, Michel PAULIN, membres du Bureau.

Etaient excusés : Mrs et Mme Marie-Thérèse HURNI, Jean-Eric LAHOREAU, Patrice VOIRIN, Jean-Yves ROY.

Membres en exercice : 11

Membres Présents : 7

Membres Votants : 7

**Redevances ordures ménagères** : un premier bilan est présenté aux membres du bureau. Le bilan détaillé sera proposé lors de l'assemblée générale. Les dépenses et recettes étant quasiment équilibrées, le Bureau propose le maintien des tarifs de 2011 pour 2012. Les SMICTOM Nord et Centre ne modifient d'ailleurs pas leur appel à cotisations.

**Ecole Intercommunale de Musique et Théâtre** : Suite à la proposition de la commission culture, les membres du Bureau approuvent à l'unanimité la proposition de tarifs des cours de théâtre à savoir : 57 €/an/enfant et 85€/an/enfant. Un bilan détaillé du coût des activités de musique et théâtre est présenté. Cette proposition sera soumise à l'avis du conseil de communauté. Il sera également proposé de modifier le règlement intérieur de l'école de musique afin d'y intégrer le volet théâtre.

M. Maillot présente également le projet de résidence d'artistes Mobil'home, à l'initiative du Pays Chaumontais (voir compte-rendu réunion commission culture).

**Contrat Enfance Jeunesse** : Suite aux développements de nouveaux accueils de loisirs sur Froncles, il est proposé de modifier les postes des agents en conséquence. M. Berva, agent communal mis à disposition de la communauté de communes, intervient à hauteur de 32.45/35<sup>ème</sup> pour le CEJ. Le bureau accepte à l'unanimité la création d'un poste pour son intégration à la communauté de communes, sous réserve de démarches administratives préalables à respecter.

La commune de Froncles a transmis une demande de formation de 5 agents communaux au BAFA. Ces agents interviennent dans l'encadrement des activités des accueils de loisirs. Certains de façon régulière d'autres occasionnellement. Les membres du bureau après en avoir délibéré, acceptent la formation en 2012 de deux agents.

Concernant le poste pour la gestion de la halte nautique de Froncles et des hébergements touristiques, le Bureau décide à l'unanimité de l'augmenter à hauteur de 14.86/35<sup>ème</sup>.

**Maison de Pays de Bologne** : Le Président indique que les services de la Préfecture proposent de subventionner l'équipement de la Maison de Pays à Bologne, au titre du FNADT. Cet établissement pourrait être labellisé Maison de Relais de Services Publics, permettant également l'obtention de subventions supplémentaires. Après en avoir délibéré, le Bureau, délégué pour les plans de financement, accepte à l'unanimité de déposer une demande pour un équipement estimé à 25 800 € H.T.

**Chantier d'insertion** : Comme chaque année, il est proposé d'offrir des colis de Noël aux agents du chantier d'insertion en même temps que le repas de Noël offert par la commune d'accueil du chantier.

**Micro-crèches Froncles et Bologne** : Suite à l'accord du conseil de communauté du 28/11/11, le Bureau autorise à l'unanimité le Président à déposer des demandes de subventions pour la construction d'une micro-crèche à Soncourt et la réhabilitation d'un bâtiment en complexe multi-accueils à Froncles. Ces demandes seront faites auprès de la CAF, la MSA, l'Etat, la Région et le Département.

**Tourisme** : Un bilan détaillé est donné concernant le coût des équipements touristiques. Il ressort que les haltes nautiques de Froncles et Viéville sont déficitaires. Il est proposé d'étudier de nouveaux tarifs qui devront être soumis au conseil de communauté lors de la réunion de vote du budget.

#### **Questions diverses :**

Une demande de location d'une partie des bureaux à Sotrabois a été faite par M. Gayet. Le Bureau accepte cette location à hauteur de 6 €/m<sup>2</sup>.